

Det&Rinse

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 05/04/2017 Date de révision: 05/04/2017 Version: 2.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélanges
Nom commercial : Det&Rinse
Code du produit : DB1016A0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Détergents
Spec. d'usage industriel/professionnel : Activités professionnelles
Utilisation de la substance/mélange : Nettoyants fous

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Bartscher AG
Zugerstrasse 60
CH-6403 Küssnacht am Rigi
T +41 417855000
info@bartscher.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Tox Info Suisse (Tel.: 145)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux, Catégorie 1 : H290
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B : H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 : H318

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

CLP Mention d'avertissement : Danger
Composants dangereux : hydroxyde de potassium, potasse caustique
Mentions de danger (CLP) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Conseils de prudence (CLP) : P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

Det&Rinse

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro CAS) 34590-94-8 (Numéro CE) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	1 - 5	Non classé
hydroxyde de potassium, potasse caustique	(Numéro CAS) 1310-58-3 (Numéro CE) 215-181-3 (Numéro index) 019-002-00-8 (N° REACH) 01-2119487136-33	1 - 4,5	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314
Alcohols, C12-14, ethoxylated propoxylated	(Numéro CAS) 68439-51-0 (Numéro CE) 614-484-1 (N° REACH) pas disponible	1 - 3	Aquatic Chronic 3, H412
D-Glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides	(Numéro CAS) 68515-73-1 (Numéro CE) 500-220-1 (N° REACH) 01-2119488530-36	1 - 3	Eye Dam. 1, H318

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
hydroxyde de potassium, potasse caustique	(Numéro CAS) 1310-58-3 (Numéro CE) 215-181-3 (Numéro index) 019-002-00-8 (N° REACH) 01-2119487136-33	(0,5 =<C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (0,5 =<C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (2 =<C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 5) Skin Corr. 1A, H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Protection individuelle du premier sauveteur.
Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau : Rincage à l'eau immédiat, abondant et prolongé (15 minutes au moins). Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Protéger l'oeil non blessé.
Premiers soins après ingestion : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Corrosif pour les voies respiratoires. Provoque des brûlures.
Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque de graves brûlures.
Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Opacité de la cornée. Altérations de l'iris.
Symptômes/lésions après ingestion : Irritation grave ou brûlures à la bouche, la gorge, l'œsophage et l'estomac.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures. en cas d'accident ou de malaise aller immédiatement chercher un médecin (si possible lui montrer l'étiquette du produit).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau, dioxyde de carbone (CO2), poudre chimique sèche, mousse.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques.
Danger d'explosion : Aucun connu.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Produits de combustion dangereux. Par combustion, forme : oxydes de carbone (CO et CO2).

Det&Rinse

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Evacuer le personnel à l'abri des fumées.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.
Equipements de protection des pompiers	: Protection individuelle spéciale: tenue de protection complète comprenant un appareil de protection respiratoire autonome.
Autres informations	: Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection	: Utiliser un équipement de protection individuel. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.
Procédures d'urgence	: Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Risque de glissade sur la matière renversée.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. S'il y a un risque de présence de résidus de produit, porter une tenue protectrice imperméable complète, des gants et des bottes.
Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Risque de glissade sur la matière renversée. Éviter l'inhalation des vapeurs. Ventiler la zone concernée. Consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Prévenir les autorités compétentes de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Recouvrir le produit répandu en petite quantité avec un absorbant adéquat, comme de la terre de diatomée. Récupérer le produit répandu en grande quantité par pompage (utiliser une pompe antidéflagrante ou manuelle).
Procédés de nettoyage	: Ventiler la zone concernée. Utiliser un équipement de protection individuel. Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge. Laver abondamment à l'eau et au savon. Pour l'élimination des déchets, contacter les autorités compétentes. Laver la zone souillée à grande eau.
Autres informations	: Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13: "Considérations relatives à l'élimination". Pour plus d'informations, se reporter à la section 8: "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer le brouillard ou la vapeur. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des Matières incompatibles. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Éviter la formation de vapeurs.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Veiller à une ventilation adéquate.
Conditions de stockage	: Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Conserver à l'abri des rayons solaires directs.
Matières incompatibles	: Acides. base. Agents oxydants. Matières inflammables. Peroxydes.
Température de stockage	: 5 - 40 °C
Chaleur et sources d'ignition	: Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
Informations sur le stockage en commun	: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Lieu de stockage	: Utiliser du matériel d'éclairage antidéflagrant.
Matériaux d'emballage	: acier inoxydable. Chlorure de polyvinyl (PVC). Polyéthylène. Téflon. Néoprène. Matériau déconseillé: cuivre, Plomb, Étain (composés inorganiques).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

Det&Rinse

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol (34590-94-8)

UE	IOELV TWA (mg/m ³)	308 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
France	VME (mg/m ³)	308 mg/m ³ (restrictive limit)
France	VME (ppm)	50 ppm (restrictive limit)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une aération suffisante. Il faut pouvoir se laver / se rincer les yeux et la peau.

Équipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection. Un appareil respiratoire autorisé pour les vapeurs organiques, à adduction d'air ou autonome est obligatoire lorsque la concentration des vapeurs dépasse les limites d'exposition admissibles.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Caoutchoucs. PVC (Chlorure de polyvinyle). Fibres naturelles (coton). EN ISO 20344

Protection des mains:

Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Temps de rupture : > 480 min. Épaisseur du matériau des gants: 0.4-0.5 mm. Des gants (nitrile-caoutchouc, PVC, néoprène)

Protection oculaire:

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166. Ne pas porter de verres de contact.

Protection de la peau et du corps:

porter un tablier résistant aux produits chimiques. EN 14605. porter des vêtements de travail à manches longues. EN ISO 20344

Protection des voies respiratoires:

Un appareil respiratoire autorisé pour les vapeurs organiques, à adduction d'air ou autonome est obligatoire lorsque la concentration des vapeurs dépasse les limites d'exposition admissibles. porter une protection respiratoire norme EN 140 avec type de filtre A/P2 ou mieux. EN 14387. Appareil filtrant combiné (DIN EN 141)



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune paille.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 14 à 20°C.
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,1 - 1,25 kg/l
Solubilité	: soluble dans l'eau.

Det&Rinse

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif, car aucun des composants est classée explosif ou oxydant.
Propriétés comburantes	: Comburant (oxydant).
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 4,6 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction exothermique avec (certains) acides. Réagit avec les oxydants (forts).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart des acides (forts). Agent oxydant. Peroxydes.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Agent oxydant. Peroxydes. Matières inflammables.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère : Oxydes nitriques (NOx). Dioxyde de carbone (CO2). Phosphore oxydes. Oxydes de soufre. Produits de pyrolyse, toxique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

hydroxyde de potassium, potasse caustique (1310-58-3)	
DL50 orale rat	333 mg/kg
Alcohols, C12-14, ethoxylated propoxylated (68439-51-0)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
D-Glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides (68515-73-1)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 423)
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)
(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol (34590-94-8)	
DL50 orale rat	5400 mg/kg
DL 50 cutanée rat	> 13000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

pH: 14 à 20°C.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

pH: 14 à 20°C.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Det&Rinse

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

hydroxyde de potassium, potasse caustique (1310-58-3)	
CL50 poisson 1	80 mg/l Gambusia affinis
Alcohols, C12-14, ethoxylated propoxylated (68439-51-0)	
CL50 poisson 1	1 - 10 mg/l (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie 1	1 - 10 (méthode OCDE 202)
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 10000 mg/l toxicité bactérielle
EC50 72h Algae [mg/l] 1	0,1 - 1 mg/l (méthode OCDE 201)
EC50 72h Algae [mg/l] (2)	1 - 10 mg/l (méthode OCDE 201)

D-Glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides (68515-73-1)

CL50 poisson 1	> 100 mg/l Brachydario rio
CE50 Daphnie 1	10 - 100 mg/l
EC50 72h Algae [mg/l] 1	10 - 100 mg/l Scenedesmus subspicatus
NOEC chronique poisson	1,8 mg/l Brachydanio rio
NOEC chronique crustacé	1 mg/l Daphnia Magna

(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol (34590-94-8)

CL50 poisson 1	> 10000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 Daphnie 1	1919 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 autres organismes aquatiques 1	4168 mg/l Active sludge
EC50 72h Algae [mg/l] 1	> 969 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

12.2. Persistance et dégradabilité

hydroxyde de potassium, potasse caustique (1310-58-3)	
Persistance et dégradabilité	Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol (34590-94-8)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	96 % 28 day

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Det&Rinse	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

hydroxyde de potassium, potasse caustique (1310-58-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bio-accumulation.

Alcohols, C12-14, ethoxylated propoxylated (68439-51-0)	
Log Pow	< 1,77
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bio-accumulation.

(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol (34590-94-8)	
Log Pow	0,004
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Det&Rinse	
Ecologie - sol	Devrait être très mobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Det&Rinse	
Résultats de l'évaluation PBT	The components in this formulation do not meet the criteria for classification as PBT or vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Réutiliser ou recycler après décontamination, enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales. Le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Code HP : HP4 - "Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires": déchet pouvant causer une irritation cutanée ou des lésions oculaires en cas d'application.
HP8 - "Corrosif": déchet dont l'application peut causer une corrosion cutanée.






Det&Rinse

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
1814	1814	1814	1814	1814
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION	Potassium hydroxide solution	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
Description document de transport				
UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, III, (E)	UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, III	UN 1814 Potassium hydroxide solution, 8, III	UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, III	UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
8	8	8	8	8
				
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Quantités limitées (ADR) : 5L
Catégorie de transport (ADR) : 3
Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

- Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 5 L
N° FS (Feu) : F-A
N° FS (Déversement) : S-B
Catégorie de chargement (IMDG) : A

- Transport aérien

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y841
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 852
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 856

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 4,6 %

Det&Rinse

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Règlement CE 648/2004

: Contient: 5% - 15% de phosphates
Contient: <5% d'agents tensioactifs anioniques, de tensioactifs non ioniques, d'agents tensioactifs amphotères,

Seveso Information

: None

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange

hydroxyde de potassium, potasse caustique
D-Glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

FDS	Fiche de données de sécurité
	CAS - Chemical Abstracts Service
	GHS - Système général harmonisé
	CSR - Rapport de sûreté chimique
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
DNEL	Dose dérivée sans effet
EC50	Concentration médiane effective
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer PVC (Chlorure de polyvinyle).
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006

Autres informations

: Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.
Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Met. Corr. 1	H290	Méthode de calcul
--------------	------	-------------------

Det&Rinse

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Skin Corr. 1B	H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Det&Rinse

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

SCÉNARIO D'EXPOSITION DE L'HYDROXIDE DE POTASSIUM

Bref résumé du scénario d'exposition: Usage professionnel	
Secteur d'utilisation (SU).	SU 22
Catégorie du produit chimique (PC).	PC35
Catégorie du processus (PROC).	PROC2
Catégorie à rejet dans la nature (ERC).	ERC8a
Scénario qui contribue au contrôle de l'exposition environnemental	
Caractéristiques du produit.	Couvre les concentrations jusqu'à 100%
Fréquence et durée de l'utilisation.	Exposition continue
Conditions techniques et spécifiques sur place pour réduire ou limiter les déchargements, les émissions dans l'air et les déchargements au sol.	Un contrôle régulier du pH est requis dans le cas de déchargements dans les eaux ouvertes. En général les déchargements devraient arriver de façon à minimiser les modifications au pH des eaux superficielles destinataires. En général la plus grande partie des organismes aquatiques est apte à tolérer valeurs de pH dans l'intervalle 6-9, comme reporté dans la description des tests OECD standards sur les organismes aquatiques. Les mesures de gestion du risque pour l'environnement ont pour but d'éviter le déchargement dans les égouts publics ou dans les eaux superficielles, dans le cas où de tels déchargements puissent causer des modifications significatives du pH.
Conditions et mesures concernant le traitement extérieur des ordures destinées à leur élimination.	Les ordures devraient être réutilisées ou envoyées aux centres d'élimination des eaux industrielles et neutralisées, si nécessaire.
Scénario contributivo che controlla l'esposizione dell'addetto ai lavori	
Caractéristiques du produit	Couvre les concentrations jusqu'à 100%
Quantité utilisée.	0,6 kg
Durata de l'exposition (en référence à une journée)	>240 min
Conditions techniques et mesures concernant le procédé (source) pour prévenir la libération.	Remplacer les procédures manuelles avec des procédures automatiques si possibles. Utiliser des systèmes fermés ou ouverts couverts. Utiliser des pompes aspirantes. Transférer à travers des lignes à cycle fermé. S'assurer que les déplacements de matériel soient soumis à des mesures de limitation ou qu'ils soient réalisés sous ventilation aspiration. Adopter bonnes règles de ventilation générale. La ventilation naturelle vient des portes et fenêtres. Ventilation contrôlée signifie que l'air est fourni ou soustrait électriquement, alimenté par un ventilateur. Éviter éclaboussures. Limitation des volumes des liquides en puits pour prévenir / rassembler d'éventuels écoulements.
Mesures d'organisation pour éviter / limiter la sortie, la dispersion et l'exposition.	Les travailleurs présents dans les zones à risque, ou impliqués dans des processus professionnels à risque devraient être formés pour: a) éviter de travailler sans protection des voies respiratoires, b) comprendre les propriétés corrosives et, spécialement, les effets résultants de l'inhalation, c) suivre les instructions de sûreté données par l'employeur. L'employeur on doit s'assurer que les DPI demandés soient disponibles et qu'ils soient utilisés conformément aux instructions relatives. Remplacer, où cela est possible les processus manuels avec des processus automatisés et / ou à circuit fermé. Cela empêcherait la formation de brouillards, d'aérosols irritants et de potentielles éclaboussures. Contrôler la possible exposition par le biais de mesures avec des systèmes fermés ou autonomes, aménagements équipés de manière adéquate et continue et une ventilation générale abondante, décharger les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, vider et rincer l'équipement avant les travaux d'entretien. En cas d'exposition potentiellement continue, s'assurer que le personnel impliqué soit informé sur la nature de l'exposition et sur les méthodes fondamentales de minimisation de l'exposition. S'assurer qu'un équipement de protection personnelle soit disponible. Recueillir le produit déversé et écouler les ordures en accord avec les précautions légales existantes. Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle. Évaluer la nécessité d'informer au niveau de la santé. Identifier et réaliser les mesures collectives. S'assurer régulièrement que les mesures de contrôle soient vérifiées et respectées. Contrôler sur place pour vérifier que les règles relatives à la gestion du risque soient utilisées correctement et que les conditions opérationnelles soient suivies.
Conditions et mesures relatives à la protection personnelle, à l'hygiène et à l'évaluation sanitaire.	En cas de formation de poussières ou d'aérosols utiliser DPI pour la protection des voies respiratoires avec un filtre spécial (P2). Mettre des gants adaptés testés

Det&Rinse

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

		EN374. Mettre des lunettes de protection latérale conformément à la règle EN166. Mettre des vêtements protecteurs adaptés, tabliers, écrans et combinaisons. En cas de risques de jet: mettre des bottes en caoutchouc.			
Valutazione dell'esposizione e riferimento alla sua origine					
Environnement		La substance se dissocie au contact de l'eau, le seul effet est l'augmentation du pH, donc après avoir traversé le système de traitement des eaux, l'exposition est considérée négligeable et sans aucun risque.			
Utilisateurs (modèle ECETOC TRA)					
Scénario redevable	Conditions spécifiques	Voie d'exposition	Niveau d'exposition	PNEC	RCR
PROC2	Liquide	Inhalation	0,23 mg/m ³	1 mg/m ³	0,23
Guide aux utilisateurs en aval pour évaluer s'ils travaillent à l'intérieur des limites fixées par le scénario d'exposition					
<p>Si les données mesurées ne sont pas disponibles, l'utilisateur en aval peut se servir d'un instrument dit de « scaling » comme le ECETOC TRA. Note importante: en démontrant un usage sûr, et en fonction des estimations d'exposition avec le DNEL à long terme, le DNEL aigu est lui aussi couvert (selon le guide R.14 il est possible de dériver les niveaux aigus d'exposition en multipliant sur le long terme les estimations d'exposition pour un facteur de 2).</p> <p>L'exposition pour inhalation est estimée avec de le ECETOC TRA. Pour le scaling voir: http://ecetoc.org/tra. Seul le personnel correctement formé devrait utiliser des méthodes de scaling pour voir si les conditions opérationnelles et de gestion des risques rentrent dans les limites indiquées par le scénario d'exposition. il le suppose</p>					
Conseils additionnels de bonne pratique					
Ces mesures impliquent l'adoption de standards adaptés pour l'hygiène sur le travail.					